



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Procès-verbal Conseil Municipal du 9 Juin 2023

Approbation du compte rendu du 30 Mars 2023. Accord à l'unanimité.

Présents : MM. Stéphan PINAUD – Claude THOMAS – Pascal HUET – Aurélie DELAPORTE
–Véronique GAROUX–Mégane MONNEAU –Eric BREILLACQ- Francis KATCHATOUROFF –

Représentés : Joël RAVENEAU (par Claude THOMAS) – Romane HUET (par Stéphan PINAUD)

Secrétaire de séance : Eric BREILLACQ

Ouverture de la séance : 19H15

1/ ELECTIONS DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANTS ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire informe que conformément au décret n°2023-257 du 6 Avril 2023, il convient d'élire un délégué titulaire pour les élections sénatoriales et 3 délégués suppléants.

Le bureau de vote est composé de deux conseillers plus âgés et des deux conseillers les plus jeunes dans les conseillers présents.

Conseillers plus âgés : Monsieur Eric BREILLACQ et Madame véronique GAROUX
Conseillers les plus jeunes : Madame Aurélie DELAPORTE et Madame Mégane MONNEAU

Monsieur le Maire demande qui veut se présenter en qualité de délégué titulaire parmi les membres présents :

Monsieur le Maire présente sa candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret :

Après dépouillement :

Nombre de voix : 8 voix Nuls – blancs : 0 Suffrage expriméS:8 voix

Monsieur Stéphan PINAUD, Maire est élu à la majorité absolue et accepte le mandat.

Monsieur le Maire demande qui veut se présenter en qualité de délégué suppléants parmi les membres présents en sachant qu'il faut 3 candidatures :

Monsieur Joël RAVENEAU présente sa candidature
Madame Aurélie DELAPORTE présente sa candidature
Madame Mégane MONNEAU présente sa candidature

Il est procédé au vote à bulletin secret :
Après dépouillement :

Monsieur Joël RAVENEAU : 8 voix nuls-blancs : 0 suffrage exprimé : 8 voix

Madame Aurélie DELAPORTE : 8 voix nuls-blancs : 0 suffrage exprimé : 8 voix

Madame Mégane MONNEAU : 8 voix blancs-nuls : 0 suffrage exprimé : 8 voix

Les 3 délégués suppléants sont élus à la majorité absolue et acceptent le mandat dans l'ordre suivant :

- Joël RAVENEAU
- Aurélie DELAPORTE
- Mégane MONNEAU

La Séance élections des délégués est levée à 19 H 40 ;

2/DEMANDE FONDS DE CONCOURS RENOVATION SALLE DE LA PRUNELIERE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient d'effectuer les travaux de réfection à la salle de la Prunelière, suite aux dégradations faites lors du vandalisme en date du 27 et 28 Janvier 2023, ...achat radiateurs et moteur tondeuse.

Monsieur le Maire indique qu'une demande de fonds de concours va être sollicitée auprès de la CCCVL pour un montant de 12 712.00€ HT

Il est proposé le plan de financement suivant :

Estimatif détaillé des travaux :	Fonds de concours CCCVL :	12 712.00€ HT
Salle de la Prunelière	Autofinancement :	4 015.40€ HT
Devis de l'entreprise GAILLARD Eric :		
- électricité (compteur+ réfection des installations électriques) :		6695.99 € HT
- Achat Radiateurs (3+1)		2889.33 € HT
Devis de l'entreprise SUEUR G :		
- Changement serrure porte d'entrée salle :		309.15€ HT
Devis de l'entreprise SIKKENS :		
- Peinture :		303.97 € HT
Toilettes publiques		
Devis Plomberie Energie Monssu Turgis :		
-Raccordement wc		834.10€ HT
Devis Electricité Gaillard Eric		
-Remise en état installation électrique Des toilettes publiques		260.70€ HT
Logement 5 rue des lavandières		
Devis Electricité Gaillard Eric :		
- Achat Radiateurs x7		4 334.00€HT
Achat Moteur tondeuse autoportée		
Devis Espace Motoculture Veron		1 100.16€HT
TOTAL H.T	16727.40€ HT	TOTAL H.T : 16727.40 €

3/ VENTE DE L'IMMEUBLE AU 26 ROUTE DE COMPOSTELLE ACCORD PRIX DE VENTE

Monsieur le Maire expose que la Commune propriétaire de l'immeuble situé sur les parcelles cadastrées B 826- B 827- B 828 au 26,route de Compostelle à Candes Saint Martin.

Cet immeuble est loué par un bail dérogatoire de trois ans depuis septembre 2020 à la Société KALEIDOSCOPE, prenant fin le 31 Août 2023.

La commune a été subventionnée pour réhabiliter ce logement social avec une convention qui court jusqu'en 2033.

Une dérogation a été demandée auprès de la DDT (service population) afin de vendre cet immeuble qui a changé de destination.

La société KALEIDOSCOPE fait une proposition d'achat du dit immeuble auprès de la commune pour un montant de 193 000€.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser le principe de céder le logement situé 26 route de Compostelle cadastré respectivement B 826- B 827- B 828.
- De dire que le prix de cession est fixé à hauteur de 193000€ net vendeur.
- De préciser que l'acquéreur supportera les frais d'actes et d'honoraires.
- De désigner l'Etude Chevalier et Anglada pour la rédaction de la promesse de vente et de l'acte à intervenir.
- Et d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les actes authentiques à intervenir, et d'une manière plus générale tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote à l'unanimité

4 / NUMEROTAGE DIVISION IMMEUBLE 1 RUE JEANNE D'ARC / NOMINATION DU 14bis RUE DU CONFLUENT

Monsieur le maire informe le conseil municipal, que le bien situé 1 rue Jeanne d'arc a eu une indivision et que la parcelle cadastré B 795 est enregistré maintenant au cadastre B 830-B 829.

La parcelle cadastré B 829 a été vendu et les propriétaires ont fait une demande de numérotation d'adresse.

Le maire après s'être rendu sur place, propose le numéro 14 bis rue du Confluent.

Après avoir délibéré les membres présents ou représentés, le conseil municipal décide de voter à mains levées :

Vote à l'unanimité

5/ DON ASSOCIATION DE PECHE TRAVAUX CALE DU BAC.

Monsieur le Maire informe que l'association de Pêche « les Brochetons Candais » souhaite aménager la cale du bac afin que les véhicules voulant mettre à l'eau leur bateau puisse avoir plus de place pour manœuvrer.

L'association de pêche propose de financer ces travaux suivant le devis pour la somme de 901.08€

La commune recevra le reversement du don à hauteur du devis établi pour la somme de 901.08€ et effectuera les travaux.

Vote à l'unanimité

6/ VALIDATION CONTINUITE TRAVAUX SSI COLLEGIALE (AVP)

Monsieur le Maire expose que suite à la restitution de l'étude du diagnostic de la mise en sécurité incendie de la collégiale, il est envisagé la troisième phase AVP (avant projet), c'est-à-dire, la mise aux normes de Sécurité . Les travaux auront lieu en 2024. Le présent AVP fait suite à la validation du diagnostic par la maîtrise d'ouvrage et notamment à son accord

Une demande d'autorisation de travaux doit être instruite par la DRAC .

L'appel d'offre se fera fin 2023 et les travaux auront lieu en 2024, en fonction des subventions allouées.

Sur le programme des travaux suivant l'estimatif DIA-05 de juin 2022, les travaux s'élevaient à 183 367.50 € HT

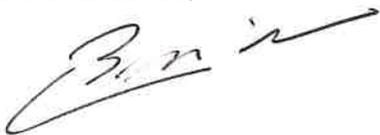
Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la demande d'autorisation de travaux.

Après avoir délibéré les membres présents ou représentés, le conseil municipal décide de voter à mains levées :

Vote à l'unanimité

La Séance est levée à 20h45.

Secrétaire de Séance :
Eric BREILLACQ



Le Maire,

Stéphan PINAUD

